



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
SÉANCE DU 27 MARS 2023**

Date de la convocation et de son affichage :

17 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 27 mars à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué s'est réuni en mairie salle du conseil sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre MEUR, Président.

Effectif légal du Conseil d'administration :	13	Présents :	09
Nombre d'Administrateurs en exercice :	13	Votants :	09

Présents :

Jean-Pierre MEUR, Président, Marie-Claude KARNAY, Robert ARNOULD-LAURENT, Patrick BOURILLON, Evelyne CHARCOUCHET, Eliane CIRET, Eric FAIVRE, Catherine JOUAN, Dolores LOPES

Absents excusés

Jacky FILOCHE, Anne-Claire LOUER, Nicole LEBON, Julien ROCHA

Secrétaire de séance

Eliane CIRET

Ainsi délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme au Registre.

DÉLIBÉRATION

N° 2023-01/01

Débat d'orientation budgétaire 2023 : Présentation et vote du rapport

Sur le rapport de Monsieur le Président,

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le débat d'orientation budgétaire doit désormais faire l'objet d'un rapport dont le contenu, les modalités de publication et de transmission sont définis à l'article D.2312-3,

VU l'article L.2312-1 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'organisation du Débat d'Orientation Budgétaire,

VU l'ordonnance 2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, à leurs groupements et aux établissements publics locaux qui leur sont rattachés,

VU l'article 13 de la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 relative à la continuité de la contribution à l'effort de réduction du déficit public et de la maîtrise de la dépense publique,

VU le règlement intérieur du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale,

VU le rapport d'orientation budgétaire présenté,

Le Conseil d'administration,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

PREND ACTE de la tenue du Débat sur les Orientations Budgétaires,

ATTESTE de la présentation du rapport d'orientation budgétaire correspondant, annexé à la délibération,

PRECISE que le rapport d'orientation budgétaire sera mis à disposition du public dans les conditions réglementaires.

Certifié exécutoire

Transmission en Préfecture le :	
Publication le :	

Jean-Pierre MEUR
Le Président,



Fait à LA VILLE DU BOIS, le 30 mars 2023



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
SÉANCE DU 27 MARS 2023**

Date de la convocation et de son affichage :

17 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 27 mars à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué s'est réuni en mairie salle du conseil sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre MEUR, Président.

Effectif légal du Conseil d'administration :	13	Présents :	09
Nombre d'Administrateurs en exercice :	13	Votants :	09

Présents :

Jean-Pierre MEUR, Président, Marie-Claude KARNAY, Robert ARNOULD-LAURENT, Patrick BOURILLON, Evelyne CHARCOUCHET, Eliane CIRET, Eric FAIVRE, Catherine JOUAN, Dolores LOPES

Absents excusés

Jacky FILOCHE, Anne-Claire LOUER, Nicole LEBON, Julien ROCHA

Secrétaire de séance

Eliane CIRET

Ainsi délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme au Registre.

DÉLIBÉRATION

N° 2023-01/02

Adoption du Règlement Budgétaire Financier et Comptable

Sur le rapport de Monsieur le Président,

VU l'article 106 de la loi NOTRe qui prévoit l'adoption obligatoire du règlement budgétaire et financier par l'article L5217-10-8 du code général des collectivités territoriales est applicable aux communes de plus de 3.500 habitant qui adoptent le référentiel sur option,

VU l'arrêté du 21-12-2016 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales,

CONSIDÉRANT qu'à compter du 1^{er} janvier 2023, dans le cadre de la M57, il convient de voter un règlement budgétaire et financier,

Le Conseil d'administration,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

APPROUVE le règlement budgétaire, financier et comptable joint en annexe,

Certifié exécutoire

Jean-Pierre MEUR

Le Président,

Transmission en Préfecture le :	
Publication le :	



Fait à LA VILLE DU BOIS, le 30 mars 2023.



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
SÉANCE DU 27 MARS 2023**

Date de la convocation et de son affichage :

17 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 27 mars à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué s'est réuni en mairie salle du conseil sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre MEUR, Président.

Effectif légal du Conseil d'administration : **13**

Présents : **09**

Nombre d'Administrateurs en exercice : **13**

Votants : **09**

Présents :

Jean-Pierre MEUR, Président, Marie-Claude KARNAY, Robert ARNOULD-LAURENT, Patrick BOURILLON, Evelyne CHARCOUCHET, Eliane CIRET, Eric FAIVRE, Catherine JOUAN, Dolores LOPES

Absents excusés

Jacky FILOCHE, Anne-Claire LOUER, Nicole LEBON, Julien ROCHA

Secrétaire de séance

Eliane CIRET

Ainsi délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme au Registre.

DÉLIBÉRATION

N° 2023-01/03

**Convention de partenariat entre le Carrefour des Solidarités
et le Centre Communal d'Action Sociale de La Ville du Bois :
Approbation**

Sur le rapport de Monsieur le Président,

CONSIDERANT la proposition de renouveler le partenariat avec l'association « Carrefour des Solidarités », association régie par la loi du 1er juillet 1901, 3 rue du bac – 91470 Limours, pour l'accès à l'épicerie sociale des bénéficiaires de la commune,

VU la présente convention fixant les modalités d'accueil des bénéficiaires de la commune,

Le Conseil d'Administration,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention de partenariat entre le Carrefour des Solidarités et le Centre Communal d'Action Sociale de La Ville du Bois et à signer tout document lié à ce dossier.

Certifié exécutoire

Transmission en Préfecture le :	
Publication le :	

Jean-Pierre MEUR

Le Président,



Fait à LA VILLE DU BOIS, le 30 mars 2023.